



GOUVERNEMENT PROVISOIRE DES GILETS JAUNES

Décret du 31 avril 2019



Préambule

Tout machine complexe à ses propres règles livrées par son concepteur dans un mode d'emploi. L'homme aussi a ses règles qui ont été révélées par son Créateur. « *Le législateur ne peut pas plus faire une loi pour la société que le physicien n'en peut faire une pour la nature. Le monde moral, comme le monde physique, a sa loi ; il s'agit de la connaître et de la suivre.* »¹

Les hommes, trompés par l'esprit de jouissance, ont voulu être heureux sans Dieu. Or c'est impossible. Le bonheur des hommes dépend de la soumission aux lois divines. « *La civilisation n'est plus à inventer. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne. Il ne s'agit que de la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété.* »²

Avant « *la Révolution française, jamais civilisation n'avait osé s'inscrire contre les lois de la nature humaine et rompre tout lien avec le Ciel. Les hommes sont venus dire qu'ils n'existaient plus par les lois de Dieu, mais par leurs propres lois ; qu'ils ne voulaient plus s'unir entre eux par leurs devoirs, mais se mettre en rapport par leurs droits.* »³

Ces chimères républicaines ont asservi les masses aux banquiers et conduit l'humanité à sa fin. Fuyons ces mensonges qui nous ont fait tant de mal. Choisissons la vie et non la mort. Faisons des lois humaines en conformité aux lois divines et à sa loi d'amour.

Afin de favoriser la vie des âmes, de la nation, des personnes, des familles et de protéger leurs biens, le gouvernement provisoire des gilets jaunes établit ce qui suit :

1^{ère} loi.

Pour la vie des âmes

La grande erreur de la Révolution fut de faire croire aux hommes qu'en eux résidait la souveraineté. Certes, « *l'homme peut choisir le mal, mais il ne s'en suit aucunement qu'il ait le droit de le faire. Dieu impose sa loi à la nature, et il la propose à l'homme. La liberté est donc au fond le pouvoir qu'a l'homme d'accomplir sa loi : pouvoir sublime qui le met au-dessus de la création et le rend semblable à Dieu.* »⁴

En conséquence nous refusons la séparation du spirituel et du temporel voulue par la Franc-maçonnerie et qui a produit la substitution idolâtrique de l'Etat à

¹ Blanc de Saint Bonnet, *La Restauration française*.

² Saint Pie X, Lettre encyclique Notre charge apostolique à l'épiscopat français sur les errements du mouvement catholique le Sillon, 25 août 1910.

³ Blanc de Saint Bonnet, *La Restauration française*.

⁴ Blanc de Saint Bonnet, *La Légitimité*.

Dieu. La religion officielle de la France redevient donc la religion catholique. Le dimanche sera un jour chômé réservé au culte du Sauveur du monde. Les hommes n'étant ni des consommateurs ni des robots, leurs âmes et leur corps doivent se reposer en Dieu pour refaire leurs forces physique et spirituelle afin de mieux servir leur créateur et d'être utile à leur prochain.

La contemplation du miracle du Saint Suaire aidera les français à reconnaître librement la divinité du Christ et de la religion qu'il a fondé.

2^e loi.

Pour la vie de la nation

Le projet politique de la judéo-maçonnerie est un danger pour la survie des nations.

*« Personnification permanente de la Révolution, la franc-maçonnerie constitue une sorte de société retournée dont le but est d'exercer une suzeraineté occulte sur la société reconnue et dont la raison d'être consiste entièrement dans la guerre à faire à Dieu et à son Église ».*⁵ En conséquence, le gouvernement provisoire des gilets jaunes interdit absolument la secte secrète des francs-maçons de quelques obédiences qu'ils soient.

Concernant la puissance juive, en France, les premiers édits nationaux remontent au roi Childéric 1^{er} en 455. Plusieurs fois les juifs ont été obligé de quitter le territoire français : sous Dagobert en 629 et Charles VI en 1394. Plusieurs fois les rois ont confisqué les biens des juifs en déchargeant leurs débiteurs des dettes qu'ils avaient contractées à leur égard en raison de leur malversation. En 1229, le roi saint Louis obligeait les juifs à porter la rouelle comme insigne distinctif, ordonnance confirmée par de nombreux papes à travers les siècles. Le gouvernement provisoire des gilets jaunes déclare donc la déchéance de la nationalité française pour tous les juifs et le port obligatoire d'un signe distinctif en raison du danger de la loi juive telle qu'exprimée par le Talmud, livre inique qui autorise les juifs à voler et à mentir aux non juifs. Ce signe fera l'objet d'un grand débat national.

3^e loi.

Pour la vie des innocents

Depuis 1975, grâce à la judéo-maçonne Simone Veil, on assassine en France chaque année 220.000 enfants innocents par avortement. Ces crimes étaient même remboursés par la République. Au nom des droits de l'homme, l'État légalisait le pire terrorisme qui soit en tuant chaque jour 600 victimes innocentes, totalement incapables de se défendre.

⁵ Léon XIII, Lettre « *Parvenu à ma 25^e année* », 1902.

Une femme, qui a recours au crime ignoble de l'avortement, tue non seulement son enfant mais se détruit elle-même psychiquement et moralement. L'avortement est toujours un crime parce qu'il est toujours le meurtre d'une personne innocente. Le gouvernement provisoire des gilets jaunes décide de mettre fin à cette monstruosité criminelle en défendant la vie des plus faibles contre l'abus des plus forts. L'avortement est donc dorénavant interdit, car un pays qui permettrait à ses femmes de tuer la vie qu'elles portent dans leur ventre n'a pas d'avenir possible.

4^e loi.

Pour la vie de famille

Pour protéger les enfants et les femmes, il faut protéger l'existence de la famille et du père. Or, depuis 1884, le judéo-maçon Alfred Naquet a fait revivre la loi de 1792 sur le divorce. Chaque année, en France, 130.000 familles éclatent et sombrent ainsi dans le malheur. Or aucun législateur n'a le droit de détruire la constitution domestique telle que voulue par le souverain législateur. "*Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni*"⁶ « *Tolérer le divorce, c'est commander la prostitution et légaliser l'adultère ; c'est conspirer avec les passions de l'homme contre sa raison, et avec l'homme lui-même contre la société.* »⁷

En conséquence, le gouvernement provisoire des gilets jaunes se soumet à « *ces lois éternelles, que les hommes ne font pas, et qui font les hommes.* » Le mariage est une société naturellement composée *du père, de la mère et de l'enfant*, et non une simple association. Afin de réprimer l'intempérance des hommes et de favoriser la perpétuité du genre humain, le divorce est dorénavant interdit et la séparation de corps des époux tolérer dans certains cas extrêmes.

5^e loi.

Pour la vie économique

La justice sociale ne doit satisfaire ni la cupidité des uns ni l'envie des autres mais uniquement l'intérêt général. En ce domaine, un « *minimum de principes éthiques* » doit exclure « *l'apparition de revenus non gagnés, ne correspondant pas à des services effectivement rendus, qu'il s'agisse des revenus indus générés par la création ex nihilo de moyens de paiement par le système bancaire, des revenus indus résultant des fluctuations de la valeur réelle de la monnaie, ou des revenus indus générés par le fonctionnement actuel des marchés de valeurs mobilières.* »⁸ Dès 1848, le judéo-communiste Karl Marx demandait un impôt sur le revenu, lourd, gradué et progressif afin de détruire *la propriété privée*. Par cet

⁶ Matth. XIX, 6. « ...

⁷ M. de Bonald, *Du divorce considéré au dix-neuvième siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de la société*, 1801.

⁸ Maurice Allais, *Les conditions monétaires d'une économie de marchés, Prolégomènes pour une réforme*. Association Française de Science Économique, 9 novembre 1989.

impôt sur le revenu, les “démocraties”, « *par la magie d’un mensonge véritable qui engendre un vol véritable* » se sont rendues coupables de « *la plus crapuleuse des escroqueries qui a pour mission d’éliminer graduellement la petite bourgeoisie et d’empêcher les classes pauvres de pouvoir s’élever dans l’échelle sociale. Au lieu de taxer l’argent gagné et devenu propriété privée des citoyens, on doit taxer l’emploi que les citoyens font de l’argent.* »⁹

En conséquence, le gouvernement provisoire des gilets jaunes établit le plafond de l’impôt sur le revenu à 10 % maximum des revenus. Il décide aussi la sortie de l’euro, instrument de domination mondialiste, et entend mettre fin au contrôle des monnaies par quelques banquiers anonymes, en mettant fin à l’anonymat des capitaux, des trusts et des paradis fiscaux. De plus, la dette privée comme publique dépendant des intérêts usuriers imposés par le système bancaire mafieux est purement et simplement annulée.

Conclusion

Telles sont les 5 lois fondamentales de la France.

Le gouvernement provisoire des gilets jaunes s’engage aussi à redonner un roi à la France en remettant sur son trône un descendant des capétiens choisi parmi les héritiers de la fonction royale dans la branche des bourbons. Les rois ont fait la France et elle se défait sans roi depuis deux siècles. La France c’est l’histoire des familles françaises dirigées et protégées par une famille française. Il ne s’agit pas de restaurer l’Ancien Régime qui par ses erreurs et ses vices a laissé la Révolution triompher. Si la royauté était toujours restée royale, elle aurait vraiment défendu le peuple contre le matérialisme antichrétien de la Révolution bourgeoise et cette dernière ne l’aurait pas renversée. Il s’agit de sortir du mal et de la mort en restaurant l’arche franco-catholique :

*« Peu m’importe qu’une nation étende ses frontières ou perde une partie de son territoire ; ce qui m’importe c’est que la révolution soit décapitée. »*¹⁰

Si nous le voulons, Dieu aidant, nous pourrions tourner le dos aux attitudes trois fois mortelles héritées de la Révolution qui ont produit la Mort à la fois nationale, spirituelle et biologique de la France.

⁹ de M. Arcand : “*Le communisme installé chez nous*”, causerie prononcée à Montréal en 1966 et édité par “The Savoisien”.

¹⁰ Donoso Cortès, *Lettre au Cardinal Fornari*, Editions L’Age d’Homme, 1989, p. 61.